



**Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du jeudi 7 juin 2018
À 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 19 du 16 mai 2018 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Excusés : Mmes Sylviane Etienne, Maryline Courbat, Katia Lièvre, Odile Monin et MM. Denis Etienne, Jean Ackermann, Jean-Michel Erard, Ernest Monin.

Henri Erard, nouveau président, se présente. Il salue la présence de MM. Steve Guerne, collaborateur scientifique auprès du Service cantonal de l'Environnement. Denis Barthoulot, responsable cantonal des pistes cyclables, ainsi que M. Bernard Studer, co-directeur du Bureau Rolf Eschmann SA, mandataire du Canton.

Il salue également la présence de la presse par l'intermédiaire de M. Daniel Fleury, journaliste au Quotidien Jurassien et également citoyen de la commune.

Il remercie et félicite les nouvelles autorités, en particulier Daniel Ramseyer, nouveau maire, et Claudia Villard, nouvelle conseillère communale.

Daniel Ramseyer, maire, présente Mme Villard. Il s'exprime ainsi :

« J'ai le plaisir de vous présenter Mme Claudia Villard qui me succède désormais comme nouvelle conseillère communale.

Mme Villard, mariée, 2 enfants, est domiciliée à Courtemaîche. Elle est dessinatrice en bâtiments.

Je la remercie de son engagement et suis persuadé qu'elle s'intégrera sans difficulté dans notre équipe ».

Des applaudissements saluent la nomination de Mme Villard.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Frank Maillard et Jean-Luc Fleury.

Attendu qu'il ne connaît pas tout le monde, Henri Erard demande à chacun de bien vouloir décliner son nom lors de leurs interventions. Il rappelle que les propos doivent être brefs, constructifs et respectueux conformément au règlement communal en vigueur.

33 citoyennes et citoyens sont présents, sans tenir compte des trois personnes invitées. Toutes (33) sont habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2017.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2017, approuver les dépassements budgétaires.
3. Adoption du Plan Spécial Grandgourt.
4. Discuter et approuver les modifications du droit de superficie distinct et permanent no 2585 du ban de Courtemaître d'une superficie de 196 m2 accordé en 2002 au Football Club Courtemaître
 - a) Extension sur une portion de 508 m2. Nouvelle surface : 704 m2.
 - b) Prolongation de la durée de 30 ans, soit jusqu'en 2048et donner compétence au Conseil communal pour signer tous les actes y relatifs.
5. Prendre connaissance et approuver les modifications de la convention relative au Triage forestier « Ajoie-Ouest ».
6. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit-cadre de Fr. 2'640'000.- destiné aux aménagements routiers de la route intercommunale Courtemaître-Bure (actuellement route cantonale), tronçon village de Courtemaître, aux trottoirs et à l'assainissement des réseaux souterrains.
7. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit-cadre de Fr. 230'000.- destiné à assainir l'éclairage public.
8. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 192'300.- destiné à assainir les collecteurs d'eaux mélangées sur la route cantonale « Route de France » à Buix et sur la route communale « Vie du Haut » à Buix.
9. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 71'205.- destiné à changer les baies vitrées de la salle polyvalente de Buix.
10. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 55'340.- destiné aux raccordements des bâtiments communaux de Buix (école, bâtiment polyvalent et « Villa Courbat ») au réseau de chauffage à distance à partir du bois.
11. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 187'900.- destiné à financer la réalisation de mesures PGEE à Buix dans le secteur Le Mairâ et le secteur de l'abri communal.
12. Divers.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

A la demande du président, les points 2 et 3 sont inversés. Accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2017.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2

Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2017, approuver les dépassements budgétaires.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Michèle Cerf, receveuse communale.

Elle commente et présente à l'aide d'une projection sur écran, les dépassements budgétaires et les variations de 10 %, mais au minimum Fr. 5'000.-.

Rubrique 2 – travaux publics, plans de zone, communications

Gérard Maillard : que représente le dépassement de Fr. 10'000.- sous « entretien des véhicules, machines »

Michèle Cerf : il s'agit de différentes réparations, d'un service à un tracteur.

Rubrique 3 – affaires juridiques, militaires, police

Michèle Cerf fait état d'une facture d'électricité pour l'abri PC de Buix de Fr. 79'517.40, soit un dépassement de Fr. 69'517.40. Elle précise que le compteur n'a pas été relevé durant trois ans par les BKW Energie et que seul un acompte annuel de Fr. 10'000.- nous était facturé.

Frank Maillard : qui relève le compteur ?

Michèle Cerf : une personne mandatée par BKW Energie SA.

Thierry Créatin : pourquoi une telle consommation pour trois ans ?

Michèle Cerf : cet abri est loué régulièrement à l'armée.

J.-Pierre Brugnerotto : nous avons installé des déshumidificateurs, ainsi que des chauffages. Les locations que nous encaissons sont plus importantes que les frais à payer.

Rubrique 9 - imposition

Gérard Maillard : je constate qu'il y a des éliminations d'impôts pour plus de Fr. 31'000.-.

Michèle Cerf : c'est la recette de district qui gère les rappels et les poursuites. Les éliminations se font principalement sur la base d'actes de défauts de bien. La recette de district les réactive régulièrement et nous retouchons parfois de l'argent.

Gérard Maillard : et les retards d'impôts ?

Michèle Cerf : ils sont également gérés par la recette de district. Pour 2017, nous avons encaissé Fr. 44'000.- d'intérêts moratoires.

Services communaux – pas de question

Bilan – pas de question

Investissements – pas de question

Henri Erard remercie Michèle Cerf de sa présentation explicite et complète.

Robert Prongué : je n'ai jamais vu des comptes aussi bien tenus. C'est impeccable, clair et net. Merci à Mme Cerf.

Daniel Ramseyer, maire, remercie également Michèle Cerf. Elle est applaudie. Il lit partiellement le rapport de BDO SA, vérificatrice des comptes communaux.

Les comptes 2017 présentant des charges pour Fr. 5'339'571.90 et des produits totalisant Fr. 5'283'537.64, soit un déficit de Fr. 56'034.26, sont acceptés à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 3

Adoption du Plan Spécial Grandgourt.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Pierre Clavel, conseiller communal, rappelle que ce dossier prévoit deux projets, soit la revitalisation de l'Allaine dans le secteur de Grandgourt, ainsi que le tracé de la piste cyclable Grandgourt-Buix.

Ce dossier a fait l'objet d'une information lors de l'Assemblée communale du 4.10.2017. Il a été mis à l'enquête – dépôt public – du 11.04.2018 au 11.05.2018. Conformément à la procédure, il doit être adopté en Assemblée communale.

Il passe la parole à M. Bernard Studer.

Ce dernier présente ce projet sur la base d'un PowerPoint. Il aborde les points suivants :

- La Francovélosuisse – le vélo pour passer les frontières
- Le tracé du secteur Buix – Grandgourt

- La revitalisation de l'Allaine
- La coordination des procédures
- L'état initial – eaux – déficits écologiques
- Les lignes directrices – les aménagements à réaliser
- Le périmètre réservé aux eaux
- La procédure
- Il fait part des deux oppositions :
 - Celle d'un agriculteur (piste cyclable) liée aux aménagements, à la sécurité, à la phase des travaux. Elle a été levée en séance de conciliation du 28.05.2018
 - Celle d'un agriculteur copropriétaire (secteur PS). Ce dernier refuse de céder une emprise de 58 m² pour la piste cyclable. Il a également refusé une proposition d'acquisition / de compensation de terrain. Par principe, il refuse la piste cyclable. L'opposition a été maintenue en séance de conciliation du 28.05.2018.

L'Etat a maintenu le projet tel que publié. Le Service du Développement Territorial rendra une décision au sujet de cette opposition. L'opposant pourra faire recours si la décision lui est défavorable.

M. Studer fait encore les remarques suivantes :

- La procédure de PS est une procédure communale
- Les coûts du PS sont intégralement pris en charge par le canton
- Les coûts de la revitalisation de l'Allaine sont intégralement supportés par le canton.
- Les coûts d'aménagement de la piste cyclable sont supportés par le canton. Seule la moitié des frais d'acquisition des terrains est à la charge de la commune.
- En principe, pas d'autre participation communale.

M. Studer remercie l'Assemblée de son attention. Il se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Dominique Voirol : en quelle matière sera le revêtement de ce tronçon de piste cyclable ?

Denis Barthoulot : en enrobé bitumineux.

Dominique Voirol : et la suite de la piste ?

Denis Barthoulot : c'est déjà en enrobé bitumineux.

Hubert Froidevaux : où passera la piste cyclable dans le village de Buix ?

Denis Barthoulot : on revient sur la route cantonale vers chez Hervé Althaus Sàrl.

Hubert Froidevaux : je suis allé sur le terrain. Il y a d'autres possibilités. Vous dites qu'on ne peut pas traverser le village de Buix autrement que sur la route cantonale. C'est faux.

On peut venir de Grandgourt vers l'Eglise de Buix, après sous Milandre pour aller à Boncourt.

Henri Erard interrompt Hubert Froidevaux et passe la parole à Denis Barthoulot.

Denis Barthoulot : on a étudié différentes variantes, mais à un moment donné il fallait traverser les voies CFF.

Sous les voûtages, il y a un problème d'inondation. C'est potentiellement dangereux en cas de fortes pluies.

Le passage vers l'Eglise en venant de la plaine n'est pas simple. Il y a un angle droit.

Nous nous sommes rendus sur place. Le Bureau Rolf Eschmann SA est arrivé aux mêmes conclusions que nous.

Robert Prongué : à qui sera la charge d'entretien de la piste.

Denis Barthoulot : le canton paie les infrastructures. A sa charge, le balayage et le fauchage.

Le réseau des pistes cyclables est repris par les communes. L'entretien leur incombe.

Hubert Froidevaux : je suis allé consulter les plans à la commune et j'ai constaté que les voûtages n'y sont pas mentionnés. Il en est de même de la conduite d'égoûts qui vient de la place d'armes pour se jeter dans l'Allaine. Il y a un regard bien visible.

Il y a eu des pollutions importantes dans l'Allaine. Nous avons dû chercher d'où elles venaient.

Des études ont été réalisées par l'Institut hydrologique de l'Université de Neuchâtel. Elles indiquent la provenance de ces pollutions.

Maintenant, ce problème ne semble plus exister. On prend de l'eau dans l'Allaine alors qu'avant on la prenait dans des sources.

Denis Barthoulot : la piste cyclable sera plus haute de 20 cm que le regard. Pour les voûtages, il n'y en a qu'un de mentionné au cadastre officiel.

Basile Stadelmann : si j'ai bien compris vous évitez les passages à niveaux ?

Denis Barthoulot : on revient sur la route cantonale vers chez M. Althaus et on prend ensuite le Pont sur l'Allaine vers Meubles Villat SA.

Il y aura des pictogrammes sur la route.

Michel Choffat : il n'y a pas de risque que la nappe phréatique soit perturbée par la piste cyclable ?

Denis Barthoulot : non, elle sera aménagée 20 cm plus haut que le chemin actuel.

M. Bernard Studer remontre le périmètre concerné à l'écran. Les questions posées jusqu'à maintenant, bien que légitimes, n'ont rien à voir avec le projet – périmètre actuel.

Gérard Maillard : vous avez parlé d'une opposition pour 58 m². Est-ce que le chemin vers l'ancienne usine Sgobero est privé ou public ?

Denis Barthoulot : il est privé. Les propriétaires sont d'accord avec ce tracé.

Dominique Voirol : si on ne peut pas s'entendre avec l'opposition pour 58 m², on espère que cela ne va pas trop faire trainer la réalisation de ce projet. Il y a des lois, mais à un moment donné il faut les changer.

Bernard Studer : le canton va faire une pesée d'intérêts et l'opposant recevra une décision. Si elle n'y est pas favorable, il pourra faire recours au tribunal. L'opposant est copropriétaire de ce terrain. En séance de conciliation, il a confirmé que cette parcelle n'était pas exploitée.

Robert Prongué : quand on veut construire une voie de chemin de fer, on fait une étude pour estimer la fréquentation. Qu'en est-il dans ce dossier ?

Denis Barthoulot : il y a relativement peu de monde en Suisse car le tracé n'est pas optimal. On voit beaucoup de retraités mais peu de famille. Il faut sécuriser le tracé.

Henri Erard : des centaines de cyclistes passent chaque fin de semaine vers chez moi.

Dominique Voirol : c'est extraordinaire ce que les français ont réalisé.

La parole n'étant plus demandée, MM. Guerne, Barthoulot et Studer remercient l'Assemblée et quittent la salle.

M. le président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Ce plan spécial est adopté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 4

Discuter et approuver les modifications du droit de superficie distinct et permanent no 2585 du ban de Courtemaîche d'une superficie de 196 m² accordé en 2002 au Football Club Courtemaîche

a) Extension sur une portion de 508 m². Nouvelle surface : 704 m².

b) Prolongation de la durée de 30 ans, soit jusqu'en 2048

et donner compétence au Conseil communal pour signer tous les actes y relatifs.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Angéline Ruchti, conseillère communale.

Le nouveau Droit de superficie – plan – est affiché à l'écran.

Mme Ruchti donne les explications suivantes :

- En 2002, le Football-club Courtemaîche a construit sa cantine.
- Il lui a été accordé un droit de superficie sur une portion de terrain de 196 m².
- L'annuité annuelle a été fixée à Fr. 200.-
- La cantine a été agrandie.
- Des aménagements extérieurs ont été aménagés : une piste de pétanque, un chemin de la halle des fêtes à la cantine.
- Nous proposons un nouveau droit de superficie pour une période de 30 ans, soit jusqu'en 2048.
- La nouvelle annuité s'élèvera à Fr. 300.-.
- Les frais de notaire et géomètre sont à la charge du FC Courtemaîche.

Basile Stadelmann : est-ce que le projet a déjà été réalisé ?

Angéline Ruchti : oui. En cas de refus l'agrandissement pourrait revenir à la commune mais nous n'envisageons pas cette éventualité.

Gérard Maillard : les Fr. 300.- c'est pour le total ?

Angéline Ruchti : oui, c'est le prix du nouveau droit de superficie.

La parole n'est plus demandée.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 5

Prendre connaissance et approuver les modifications de la convention relative au Triage forestier « Ajoie-Ouest ».

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Yves Lièvre, conseiller communal.

La convention est projetée sur l'écran.

Yves Lièvre rappelle que la fusion des deux triages date de 2012. La convention signée donne entière et pleine satisfaction.

La seule raison des modifications provient de la fusion de la commune de Rocourt avec celle de Haute-Ajoie. Le triage passe ainsi de 8 partenaires à 7 partenaires, y compris le DDPS. Il propose de ne lire que les articles modifiés.

Cette proposition est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Yves Lièvre lit les articles concernés.

Hubert Froidevaux : quel est le rôle du triage forestier ?

Yves Lièvre : il s'agit de mettre en valeur le bois de notre triage forestier. On exploite env. le 75 % des 16'000 m3 possibles.

Hubert Froidevaux : je vois les coupes réalisées. C'est scandaleux comme cela est fait. On abat beaucoup. On fait des tas dans tous les coins. Le terrain vient très sec et les arbres ne repoussent pas.

Yves Lièvre : on abat du bois en fonction des objectifs et des quotas fixés par le canton. Les déchets sont déchiquetés et utilisés par le Thermoréseau de Porrentruy. C'est vrai que les bûcherons ne coupent pas le bois au sécateur.

Raoul Faivre : vous ne pensez pas que l'on coupe trop de stères ?

Yves Lièvre : tout est vendu.

Raoul Faivre donne deux ou trois exemples d'emplacements où des stères ne sont pas ramassés.

Yves Lièvre : c'est certainement vendu mais pas encore ramassé par les acheteurs.

La parole n'est plus demandée.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, un avis contraire.

Point 6

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit-cadre de Fr. 2'640'000.- destiné aux aménagements routiers de la route intercommunale Courtemaîche-Bure (actuellement route cantonale), tronçon village de Courtemaîche, aux trottoirs et à l'assainissement des réseaux souterrains.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Daniel Fleury, conseiller communal.

Il relève les éléments suivants :

Crédit voté en Assemblée communale le 13.12.2012	Fr. 2'640'000.00
Coût des travaux	Fr. 2'226.936.00
./.	
Subventions et contributions	
Subvention de la Confédération	Fr. 1'200'000.00
Subvention cantonale	Fr. 160'806.80
Subvention ECA – Jura	Fr. 27'790.00
Participation cantonale pour la réalisation du trottoir	Fr. 150'000.00

Participation du DDPS (armée)	Fr. 80'000.00
Participation nette des riverains	Fr. 7'000.00
Contribution du Patenschaft	<u>Fr. 200'000.00</u>

A charge communale **Fr. 401'339.20**
 =====

Financement : emprunt bancaire.

Philippe Faivre : est-ce que la contribution du Patenschaft doit être remboursée ?

Daniel Fleury : non, il s'agit d'un don.

La parole n'est plus demandée.

Henri Erard remercie l'ancien Conseil communal d'avoir mené ce chantier à terme.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 7

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit-cadre de Fr. 230'000.- destiné à assainir l'éclairage public.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Dany Contreras, conseiller communal.

Il relève les éléments suivants :

Crédit voté en Assemblée communale le 12.12.2016	Fr. 230'000.00
Coût des travaux, prestations BKW Energie SA	Fr. 239'171.65

L'offre initiale des BKW Energie SA ne faisait pas mention du changement des lampadaires du Mairâ et de Vâloin. La plus-value provient de l'assainissement de 15 points lumineux dans ces deux secteurs.

./. Subventions et contributions

Subvention cantonale	Fr. 27'000.00
Subvention fédérale	Fr. 14'500.00
Contribution du Patenschaft	<u>Fr. 50'000.00</u>

A charge communale **Fr. 147'671.65**
 =====

Financement : Fonds propres (éventuellement emprunt).

Aucune question n'est posée.

Henri Erard remercie l'ancien Conseil communal d'avoir mené ce chantier à terme.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 8

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 192'300.- destiné à assainir les collecteurs d'eaux mélangées sur la route cantonale « Route de France » à Buix et sur la route communale « Vie du Haut » à Buix.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Daniel Fleury, conseiller communal.

Il relève les éléments suivants :

Crédit voté en Assemblée communale le 12.04.2017	Fr. 192'300.00
Coût des travaux	Fr. 119'330.90
./. Contribution du Patenschaft	<u>Fr. 40'000.00</u>
A charge communale	Fr. 79'330.90
	=====

Financement : Fonds propres (éventuellement emprunt).

La moins-value s'explique par l'offre très avantageuse faite par PMB Construction SA. De plus, alors que le projet initial prévoyait l'ouverture de la « Route du Haut », la pose des conduites et canalisations a été réalisée selon le système du « chemisage ».

Aucune question n'est posée.

Henri Erard remercie l'ancien Conseil communal d'avoir mené ce chantier à terme.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 9

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 71'205.- destiné à changer les baies vitrées de la salle polyvalente de Buix.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Dany Contreras, conseiller communal.

Crédit voté en Assemblée communale le 08.06.2015 Fr. 71'205.00
Coût des travaux Fr. 75'500.00

./. Contribution de la commune de Bottmingen Fr. 54'000.00

A charge communale **Fr. 21'500.00**
=====

Financement : Fonds propres (éventuellement emprunt).

La plus-value provient principalement de la pose d'une porte totalement en métal alors qu'initialement elle devait être partiellement vitrée.

Nous avons bénéficié de l'aide de la commune de Bottmingen par l'intermédiaire de M. Hans Furer, propriétaire du prieuré de Grandgourt et ancien membre du Conseil communal de cette commune.

Aucune question n'est posée.

Henri Erard remercie l'ancien Conseil communal d'avoir mené ce chantier à terme.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 10

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 55'340.- destiné aux raccordements des bâtiments communaux de Buix (école, bâtiment polyvalent et « Villa Courbat ») au réseau de chauffage à distance à partir du bois.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Dany Contreras, conseiller communal.

Crédit voté en Assemblée communale le 08.06.2015 Fr. 53'340.00
Coût des travaux Fr. 83'947.00

./. Subventions cantonales Fr. 26'100.00

./. Contribution du Patenschaft Fr. 20'000.00

A charge communale **Fr. 37'847.00**
=====

Financement : prélèvement sur les fonds forestiers.

Il s'agit d'un chauffage au bois construit par Jean-Michel Erard. Trois bâtiments communaux ont été raccordés. La « Villa Courbat », l'école et le bâtiment polyvalent.

Le projet initial prévoyait un seul raccordement et une seule sous-station pour l'école et le bâtiment polyvalent.

Nous ne pouvions bénéficier de subventions cantonales pour l'école et le bâtiment polyvalent que si l'eau chaude sanitaire du bâtiment polyvalent est raccordée au nouveau réseau de chauffage.

Hubert Froidevaux : lors de la construction de la salle polyvalente, j'avais fait un projet pour un tel chauffage à distance pour l'école, le bâtiment polyvalent et l'église. La centrale de chauffe était prévue vers l'école. Un employé communal aurait pu s'en occuper, ainsi que de la conciergerie. Le Conseil communal de l'époque ne connaissait pas ce nouveau système.

Basile Staldelmann : quel est le coût du fonctionnement annuel ?

Henri Erard : il y a un contrat qui fixe la charge fixe pour l'investissement et la charge variable pour la consommation de l'énergie.

Michèle Cerf : le coût pour le dernier semestre s'est élevé entre Fr. 2'200.- et Fr. 2'400.- par bâtiment.

Gérard Maillard : il n'y a rien à gagner financière au niveau d'un tel chauffage.

Dominique Voirol : on utilise du bois de la commune et nous ne sommes pas tributaires du prix du mazout.

Henri Erard : les copeaux sont achetés en Ajoie.

La parole n'est plus demandée.

Henri Erard remercie l'ancien Conseil communal d'avoir mené ce chantier à terme.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

Point 11

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 187'900.- destiné à financer la réalisation de mesures PGEE à Buix dans le secteur Le Mairâ et le secteur de l'abri communal.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Daniel Fleury, conseiller communal.

Crédit voté en Assemblée communale le 16.01.2012	Fr. 187'900.00
Coût des travaux	Fr. 192'936.30
./. Subventions SEBA	Fr. 18'000.00
./. Subventions ECA Jura	<u>Fr. 3'510.00</u>
A charge communale	Fr. 171'426.30
	=====

Financement : emprunt bancaire.

Aucune question n'est posée.

Henri Erard remercie l'ancien Conseil communal d'avoir mené ce chantier à terme.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 12

Divers.

Patinoire de Porrentruy

Daniel Ramseyer, maire, fait part de la position du Conseil communal. Il lit le message qui sera joint au matériel de vote pour le scrutin du 1^{er} juillet 2018.

« Le Conseil communal a étudié la question et désire fournir aux votants quelques pistes et informations chiffrées relatives aux projets sur lesquels ils devront voter le 1^{er} juillet 2018. Il a décidé à l'unanimité de recommander le rejet des deux projets de rénovation de la patinoire. Cette décision a été prise devant la charge financière de notre commune, qui ne nous permet pas de l'augmenter par une dépense annuelle de 15'000 à 20'000 francs. Nous sommes conscients de l'importance d'une rénovation de la patinoire pour le district et soutiendrions un projet redimensionné.

La commune a versé en 2017 13'278 francs au SIDP pour la patinoire de Porrentruy, soit 10.84 francs par habitant.

En cas d'acceptation du projet à un seul champ de glace, ce montant annuel par habitant serait de 22.74 francs, soit une charge communale de 27'856 francs par année (+ 14'578 francs par rapport à 2017).

En cas d'acceptation du projet à deux champs de glace, ce montant annuel par habitant serait de 27.54 francs, soit une charge communale de 33'732 par année (+ 20'454 francs par rapport à 2017).

Le rapport cantonal sur les finances communales indique que nous sommes la troisième commune la plus endettée du canton, avec 10'496 francs par habitant (voir au verso), ce qui est même plus élevé que la classe d'endettement qualifié d'excessif (de 7'000 à 9'000 francs par habitant).

Nous savons par ailleurs que nous aurons ces prochaines années dans notre commune des travaux coûteux à entreprendre, tels que la réfection de routes, d'une partie des réseaux d'eau et d'entretien des bâtiments. Plusieurs autres grands projets actuellement à l'étude dans le district entraîneront une charge financière supplémentaire.

En vue de la votation du 1^{er} juillet 2018, nous avons constitué un groupe de travail chargé de trouver la somme que la commune devrait payer en plus si le projet est accepté par le peuple ajoulot.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande de rejeter les deux projets de rénovation de la patinoire soumis à la votation populaire »

Michel Choffat : je ne suis pas du tout d'accord avec la prise de position du Conseil communal. C'est son droit, c'est la démocratie.

On n'a pas parlé de l'avenir des jeunes de notre région. Cela me pose question. On a parlé seulement argent.

On peut discuter d'un ou de deux projets, mais refuser les deux, j'ai de la peine. Il faut être solidaire.

Quelques chiffres : de 2014 à 2018, nous avons touché près de 2 millions de la péréquation financière, dont Fr. 556'000.- en 2018. Cela représente un montant de Fr. 326.- par année et par habitant.

On ne voudrait pas accepter de payer Fr. 10.- ou Fr. 12.- par personne alors qu'on en touche Fr. 326.-.

Je peux entendre votre argumentation mais c'est bien la région, l'image de la région qui est mise en avant dans ce projet.

Refuser ces deux projets cela veut dire que la patinoire partira ailleurs. Avez-vous pris conscience de ce risque-là ? Comment allez-vous défendre votre position si des services partent à Delémont ?

Daniel Ramseyer : nous nous inquiétons justement de la péréquation financière dont nous dépendons fortement. C'est pour le bien de nos concitoyens que nous avons pris cette position.

Le projet présenté est magnifique. Il est très émotionnel.

Finalement chacun s'exprimera dans les urnes. Si l'un ou l'autre des projets est accepté, nous devons trouver des économies ailleurs.

Michèle Cerf : la péréquation n'a aucun rapport avec ce vote. Si nous touchons de la péréquation, c'est que nous en avons besoin.

S'adressant à Michel Choffat, ancien maire : l'année passée tu as réduit l'allocation pour les nouveaux nés de Fr. 200.-. Cela m'interpelle alors que tu nous demandes d'être solidaires pour la patinoire.

C'est un beau projet, mais il y a trop d'inconnues.

Barthélémy Faivre : sur le plan politique, ce n'est pas à Porrentruy que doit cette patinoire, mais à Delémont. Quand Moutier rejoindra le canton, ils devront venir à Porrentruy.

Dominique Voirol : si on veut tout mettre à Delémont ok. Et nos maisons, on les met sur roulettes et on va tous à Delémont ?

Je ne suis pas spécialement fan de hockey sur glace, mais l'Ajoie est connue en Suisse grâce à ce sport. Buix est connu pour le skater hockey.

Les commerces locaux vont se développer. La commune de Porrentruy a augmenté sa participation financière à Fr. 900'000.-. L'Ajoie doit défendre ses intérêts. Arrêtons de pleurnicher.

Daniel Ramseyer : c'est vous qui déciderez dans les urnes. Le Conseil communal acceptera le verdict.

Thierry Créatin : je salue la position du Conseil communal. Elle est courageuse et responsable.

On peut discuter sur le fond du dossier qui est très émotionnel. Je rappelle que la commune de Courchavon n'a pas voulu de fusion car il fallait augmenter les impôts. Boncourt également compte tenu de la fiscalité de l'usine BAT.

Un champ de glace me paraît le plus raisonnable. Je vous invite à suivre les prochains débats sur ce sujet pour vous faire une opinion. Le Conseil communal a pris ses responsabilités. Il ne faut pas le blâmer.

Michel Choffat : je n'ai blâmé personne.

Oui, on a réduit l'allocation de naissance de Fr. 200.- mais le Canton a augmenté la sienne. Elle est passée de Fr. 850.- à Fr. 1'500.-.

Vous faites allusion à Moutier, mais ce dossier remonte bien avant l'année passée.

On ne peut pas seulement parler de solidarité dans un sens. Il faut la voir globalement.

Au niveau des fusions, je suis très clair. Si nous avions qu'une seule commune en Ajoie, on n'aurait pas cette discussion.

Il faut avoir le courage de prendre des risques. Il cite en exemple le Thermoréseau de Porrentruy.

Dany Contreras : en tant que commune, nous avons l'obligation de mettre à disposition une surface de glace pour les écoliers.

Pourquoi devrions-nous nous engager pour une telle somme pour 200 ou 300 personnes qui font du hockey, du patin ou du curling ?

Il appartient aux clubs utilisateurs de trouver des fonds, notamment par des partenariats.

Ces spectacles n'ont pas à être supportés par l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Dominique Voirol : alors pourquoi la commune soutient le football et le skater ?

Dany Contreras : il s'agit de clubs locaux.

Edgar Theurillat : dans quelles circonstances avons-nous été appelés à prendre possession de la patinoire ?

Angéline Ruchti : la société était en faillite. Cela s'est fait en deux temps.

Gérard Maillard : on a repris la patinoire parce qu'elle ne tournait pas financièrement. Ce serait la même chose si nous investissons 30 millions.

Barthélémy Faivre : en ce temps-là, les gens pouvaient acheter des m² de la patinoire pour la financer. Ils étaient responsables des finances. Ils étaient liés à la situation financière.

Michel Choffat : non, il ne faut pas dire n'importe quoi. Ceux qui ont acheté des m² n'ont pas dû reverser. Il faut penser qu'il y a 600 élèves qui utilisent la patinoire.

Dany Contreras : oui pour les élèves mais pas pour les autres utilisateurs.

Daniel Fleury, conseiller communal : c'est un beau projet. Mais comment allons-nous financer d'éventuels futurs projets ? La question est là.

Nous avons un budget, des rentrées. On ne peut pas inventer de l'argent.

Jean-Pierre Brugnerotto : la participation du HCA au budget de fonctionnement passera de Fr. 85'000.- à Fr. 249'000.- et celle du Club des Patineurs de Fr. 28'000.- à Fr. 68'000.-. Comment pourront-ils les financer ? Avons-nous des garanties ?

Edgar Theurillat : quel est le taux d'utilisation de la patinoire par le hockey par rapport à d'autres utilisateurs ?

Henri Erard : je vous encourage à lire le document que vous recevrez avec le matériel de vote.

Basile Stadelmann : on peut tenir toutes les théories que l'on veut ce soir, mais c'est le résultat des urnes qui fera foi.

Thierry Crétin : peut-on encore augmenter la quotité d'impôt ?

J.-Pierre Brugnerotto : non.

Gérard Maillard : c'est un projet trop luxueux pour notre région. Je félicite le Conseil communal de sa prise de position.

Henri Erard, président, clôt les débats.

Conteneurs semi-enterrés

Yves Lièvre, conseiller communal : j'ai repris ce dossier. Plusieurs hypothèses ont été émises, notamment celle d'un seul site pour l'ensemble de la commune. Cette manière de faire nous a été déconseillée car de toute façon le camion de ramassage passera dans tous les villages et ainsi il n'y aurait pas de gain financier.

Comme prévu par l'ancien Conseil communal, il y aura 3 conteneurs à Buix – vers l'entrepôt des meubles Villat. 2 à Montignez – derrière la salle communale et 4 à Courtemaîche. Nous sommes en discussion pour l'emplacement.

La commune de Courtedoux a prévu un seul endroit. Elle va installer des caméras de surveillance.

Nous espérons pouvoir déposer le dossier à la fin des vacances d'été.

Robert Prongué : il faut établir un budget prévisionnel pour les investissements à réaliser pendant cette législature.

Michèle Cerf : un étudiant en économie a fait un projet. Il doit être affiné.

Thierry Créatin : à titre personnel, je remercie les personnes qui ont eu le courage de s'investir pour la commune. Merci également à Michèle Cerf et J.-Pierre Brugnerotto. Les dossiers sont bien préparés.

Laurent Courbat : combien avons-nous reçu du Patenschaft et de Bottmingen ?

J.-Pierre Brugnerotto : je n'ai pas les chiffres exacts en tête. Pour le Patenschaft c'est environ Fr. 1'200'000.- et Bottmingen env. Fr. 90'000.-.

Michel Choffat : où en est le dossier du Plan d'Aménagement Local ?

Pierre Clavel : il est sur le point d'être envoyé au canton.

La parole n'étant plus demandée, M. le président remercie les citoyennes et citoyens présents. Il relève le bon déroulement de cette assemblée et souhaite à chacun une bonne fin de soirée.

Il clôt la séance à 22 h 05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto